



Envoyé en préfecture le 20/03/2025

Reçu en préfecture le 20/03/2025

Publié le 21/03/2025

ID : 040-264004292-20250317-250317H1807H1-DE



CIAS PAYS TARUSATE

Délibérations du Conseil d'Administration du 17 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq le dix-sept mars à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du CIAS PAYS TARUSATE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du conseil - 1er étage, sous la présidence de Patricia LOUBERE, Vice-Présidente.

Date de la convocation : jeudi 13 mars 2025

Présents :

Jean Didier BATBY, Marcel BOUTET, Evelyne COURROS, Sabine DEHEZ, Danièle DINCLAUX, Hirondina DOS SANTOS, Sylvie DUBOURG-DAUGREILH, Sylvie DUFAU, Jacques DURAND, Cécile GARRIDO, Jean-Marc HAUQUIN, Jacques LARRIEU, Patricia LOUBERE, Bernard POCH, Patrick POSTIS, Jean-Pierre POUSSARD, Jean-Marie SAUBANERE, Véronique TOUYA

Absents :

Christian BENESSE, Muriel BERGES, Thierry BIBES, Laurent CIVEL, Jean-Marie DOUTHE, Jean René HAUQUIN, Geneviève MALET, Marie-Hélène PALLARES

Pouvoirs :

Armandine BEAUGIER a donné pouvoir à Jean-Marie SAUBANERE, Sandrine BLAISUS a donné pouvoir à Danièle DINCLAUX, Colette LAPEYRE a donné pouvoir à Sylvie DUFAU, Laurent NOLIBOIS a donné pouvoir à Véronique TOUYA, Michèle PROSPER a donné pouvoir à Sabine DEHEZ, Nicolas SAUGNAC a donné pouvoir à Jacques LARRIEU, Annick SOUBIROU a donné pouvoir à Marcel BOUTET

Nombre de membres afférents	33
Nombre de membres en exercice	33
Présents	18
Pouvoirs	7
Votants	25

N° 20250317-021

SERVICE AUTONOMIE A DOMICILE - SAD - AFFECTATION DES RESULTATS 2024

VU le vote du compte administratif de 2024

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'année 2024,

Madame La Vice-Présidente propose d'affecter les résultats d'exploitation de 2024 comme suit :

En fonctionnement :

Un déficit de fonctionnement de : 284 690.98 €

Un excédent reporté de : + 139 628.39 €

Soit un déficit de fonctionnement cumulé de : 145 062.59 €

En investissement :

Un excédent d'investissement de : 3 462.01€

Un déficit d'investissement reporté de : - 1 174.45 €

Un déficit des restes à réaliser de : 0 €



Soit un excédent financement de 2 287.56 €.

Madame La Vice-Présidente propose d'affecter les résultats d'exploitation de 2024 comme suit :

Résultat de fonctionnement au 31 décembre 2024 : déficit de – 145 062.59 €

Affectation complémentaire en réserve (1068) : 0 €

Déficit reporté en fonctionnement (002) : - 145 062.59 €

Résultat d'investissement reporté excédent (001) : - (001) : + 2 287.56 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, ADOPTE A L'UNANIMITE,

ARTICLE 1

A APPROUVER la proposition d'affectation des résultats du budget annexe SAD du CIAS Pays Tarusate,

ARTICLE 2 :

A AUTORISER le Président à signer tout document à cet effet,

ARTICLE 3 :

La présente délibération peut faire l'objet, d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

ARTICLE 4 :

Monsieur le Président est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Signé le

24 MARS 2025

Patricia LOUBERE
La Vice Présidente du CIAS



« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. »